



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

VOIRIE – 2020 / 096

**ARRETE DU MAIRE**  
**Circulation**  
**Restriction de circulation et de Stationnement**  
**Route d'Osmoy VC3**

**Le Maire de SAINT-ANDRE DE L'EURE,**

VU Le Code de la voirie routière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la route,

VU le code de la sécurité intérieure notamment ses articles L511-1 et suivants,

VU la demande de l'entreprise Axione Eure route d'ingremare 27400 Heudebouville

**CONSIDERANT** qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures afin d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique.

**- A R R E T E -**

**ART. 1 :** l'entreprise Axione 27 autorisée à procéder à la pose de trois poteaux bois pour la fibre optique.

**ART. 3 :** La circulation sera alternée par dispositif manuelle accompagnée sur d'une pré signalisation réglementaires et maintenue par l'entreprise chargée des travaux.(chantier mobile)

**ART. 4 :** Le présent arrêté s'appliquera **à compter du 18 Aout jusqu'au 18 Octobre 2020**

**ART. 5 :** La Police Municipale et la Gendarmerie Nationale sont chargées de son application. Les infractions seront constatées et poursuivies selon la législation en vigueur.

**ART. 6 :** Un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 Avenue Gustave Flaubert – 76000 Rouen) pourra être effectué dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

**ART. 7 :** Le présent arrêté sera publié en les formes prescrites.

Une ampliation en sera fournie : à la Gendarmerie, au service de Police Municipale, à l'EPN et aux Services Techniques de la commune.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
St André de l'Eure, le 18/08/2020

Le Maire

Franck BERNARD



Certifié exécutoire le présent arrêté  
Publié le : 18/08/2020  
Notifié le : 18/08/2020